

## **CONSEIL D'ARRONDISSEMENT COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2014**

Le 13 avril 2014, à 11 heures, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement s'est réuni dans la salle des conférences de la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement.

En application de l'article L.2511-25 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement a été exceptionnellement convoqué par Madame Anne HIDALGO, Maire de Paris, par lettre du 7 avril 2014, adressée par écrit au domicile de chaque conseiller, conformément aux formes prescrites par l'article L.2121-10 du CGCT.

La convocation comporte l'ordre du jour suivant :

- **Election du Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement**
- **Détermination du nombre des Adjoints du 8<sup>e</sup> arrondissement**
- **Election des Adjoints du 8<sup>e</sup> arrondissement**

Etaient présents : M. Vincent BALADI, Mme Corine BURLIS, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS, M. Grégoire GAUGER, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François LEBEL, Mme Catherine LECUYER, M. Pierre LELLOUCHE, Monsieur Marc PACHECO, Mme Bérengère de REYNIÈS.

Etaient absents : M. Charles BEIGBEDER, Mme Erika DUVERGER (procuration à M. François LEBEL).

Le doyen d'âge des élus du 8<sup>e</sup> arrondissement, M. François LEBEL, préside la séance.

Monsieur François LEBEL remercie les élus qui ont travaillé avec lui lors de la mandature 2008-2014, en sa qualité de Maire de l'arrondissement. Il remercie également toutes les personnes qui ont participé à l'élection de la liste conduite par Madame Jeanne d'HAUTESERRE, l'ensemble du personnel administratif de la mairie et les collaborateurs de son cabinet. M. LEBEL ajoute que bien que quittant son mandat de Maire, il continuera à servir les habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement auxquels il voue une grande estime.

Monsieur François LEBEL procède ensuite à l'appel nominatif, par ordre alphabétique, des membres du conseil d'arrondissement. Il constate que le quorum est atteint et que le Conseil d'arrondissement peut délibérer au titre des dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur François LEBEL propose de nommer comme secrétaires de séance Monsieur Grégoire GAUGER et Monsieur Vincent BALADI. A l'unanimité, le Conseil donne son accord à main levée. Madame Martine PEYREL, directrice générale des services de la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement, est nommée secrétaire auxiliaire.

### **Élection du Maire**

Monsieur François LEBEL invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire. Il précise qu'en application des articles L.2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret. Au premier et au second tour il est élu à la majorité absolue ; en cas de troisième tour de scrutin, le Maire est élu à la majorité relative.

Madame Jeanne d'HAUTESERRE déclare sa candidature.

Monsieur François LEBEL propose de procéder au vote à bulletin secret.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote est effectué par les secrétaires de séance.

Le président de séance proclame le résultat du premier tour de scrutin.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ..... 0  
Nombre de votants (enveloppes déposées) : ..... 12  
Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : ..... 1  
Nombre de suffrages exprimés : ..... 11  
Majorité absolue : ..... 6

CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Jeanne d'HAUTESERRE	11

**Madame Jeanne d'HAUTESERRE** ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée **Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement dès le premier tour de scrutin.**

Madame Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, s'installe à la place de Monsieur LEBEL et préside désormais la séance.

Avant de procéder à l'élection des Adjoints, Madame Jeanne d'HAUTESERRE invite le Conseil d'arrondissement à délibérer sur le nombre des Adjoints pour le 8<sup>e</sup> arrondissement.

Conformément à la règle, Madame Jeanne d'HAUTESERRE précise que le nombre d'Adjoints ne peut excéder trente pour cent du total des membres du Conseil d'arrondissement sans toutefois être inférieur à quatre. Pour le 8<sup>e</sup> arrondissement, ce seront donc quatre Adjoints d'arrondissement qui seront élus.

Par ailleurs, Madame Jeanne d'HAUTESERRE rappelle que le nombre d'Adjoints peut être complété par la création de postes d'adjoints chargés des conseils consultatifs de quartier sans que le nombre d'Adjoints excède dix pour cent de l'effectif total du conseil d'arrondissement. Pour le 8<sup>e</sup> arrondissement, c'est donc un adjoint supplémentaire qui sera élu.

Madame Jeanne d'HAUTESERRE propose d'arrêter le nombre des Adjoints au Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement à cinq. Le Conseil d'arrondissement vote à l'unanimité.

### **Élection des Adjoints au Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement**

Madame Jeanne d'HAUTESERRE, rappelle que les Adjoints sont élus au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote se fera à bulletin secret.

Pour être élus, la ou les listes des Adjoints doivent obtenir la majorité absolue aux deux premiers tours. Au troisième tour, l'élection a lieu à la majorité relative.

Une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire d'arrondissement est déposée. Il s'agit de la liste présentée par le Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement.

Il est ensuite procédé au vote. Chaque élu, à l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote est effectué par les secrétaires de séance. Madame Jeanne d'HAUTESERRE proclame les résultats:

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votants (enveloppes déposées) : ..... 12  
Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : ..... 1  
Nombre de suffrages exprimés : ..... 11  
Majorité absolue : ..... 6

LISTE CANDIDATE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Jeanne d'HAUTESERRE	11

Seront donc Adjointes au Maire d'arrondissement du 8<sup>e</sup> :

- **Mme Erika DUVERGER** : première Adjointe ;
- **M. Vincent BALADI** : deuxième Adjoint,
- **Mme Sophie BOYER CHAMMARD** : troisième Adjointe ;
- **M. Grégoire GAUGER** : quatrième Adjoint ;
- **Mme Bérengère de REYNIÈS** : cinquième Adjointe ;

Madame Jeanne d'HAUTESERRE souhaite s'exprimer après son élection en qualité de Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement et l'élection de la liste des Adjointes qu'elle a présentée.

*« Mesdames et Messieurs les élus, chers habitants du 8<sup>e</sup>, chers amis, Monsieur le député Pierre LELLOUCHE ;*

*Tout d'abord, en ce jour solennel, j'ai une pensée particulière pour mon amie Madame Martine MERIGOT de TREIGNY. Comme l'a dit M. François LEBEL, elle va mieux. C'est avec une profonde émotion, un mélange de fierté et d'humilité que je reçois aujourd'hui la responsabilité que vous venez de me confier et dont je mesure l'ampleur. Je n'aurais de cesse d'être digne de ce mandat que je veux placer sous le signe de la confiance et de la responsabilité de toutes et tous. J'y apporterai mon style, ma manière de faire et ma personnalité aussi.*

*Je voudrais remercier très chaleureusement les électeurs pour la confiance qu'ils ont témoignée à notre équipe et saluer le travail des femmes et des hommes exceptionnels, qui m'ont accompagnée depuis des mois dans cette campagne. Je veux aussi féliciter et remercier mes colistières et mes colistiers pour leur implication dans la campagne et l'appui qu'ils m'ont apporté sans réserve. Je n'oublie pas pour autant ceux qui avaient fait un autre choix, la démocratie a pu s'exprimer dans le respect et la tolérance. Un grand remerciement aux fonctionnaires et aux personnels administratifs qui œuvrent tous les jours au service de nos concitoyens. Je tiens à rendre un hommage appuyé à François LEBEL, élu Maire pour la première fois en 1983 et qui a rempli son rôle avec beaucoup d'efficacité et de pragmatisme. D'ailleurs, comme il l'a dit, il ne quitte pas complètement cette maison, nous aurons besoin de lui.*

*Tout au long de mon parcours et des différentes fonctions que j'ai exercées, je me suis efforcée de mettre en conformité mes actes avec mes convictions, guidée par la volonté d'être utile, par le respect de l'intérêt général et par le respect des personnes. Aujourd'hui, forte de mon investiture, je veux être le Maire de tous les habitants de cet arrondissement car au-delà des dogmes et des idéologies, c'est l'intérêt général qui doit primer.*

*C'est avec beaucoup de détermination que j'aborde cette nouvelle fonction de Maire avec toute mon équipe rassemblée et unie dans une même dynamique. Je sais que je pourrai compter durant les six prochaines années sur les compétences de mon équipe soudée autour du projet que nous avons porté. Nous serons des élus de proximité, disponibles et à l'écoute. Toutes nos actions vont se faire dans l'intérêt des habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement comme je l'ai annoncé durant toute la campagne et je le revendique aujourd'hui haut et fort. Notre objectif commun doit être la réussite de nos engagements. Je me réjouis d'entreprendre et de mener à terme ce programme avec vous tous, dans l'intérêt de nos concitoyens qui nous ont fait confiance en nous élisant à nos responsabilités d'élus municipaux.*

*Je vous remercie pour votre attention et pour votre soutien tout au long de cette nouvelle mandature ».*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, lève la séance du conseil.

Le Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement



Jeanne d'HAUTESERRE